



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 27 novembre 2023*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution par la CAO de l'accord cadre n°23006 DTIST – Entretien et maintenance des gazons synthétiques des stades de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 novembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 21 novembre 2023.

**PRÉSENTS :** BATESTTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

BIAGGINI Jean-Jacques à LOMBARDO Florence  
COLOMBANI Carulina à LINALE Serge  
DE GENTILI Emmanuelle à SAVELLI Pierre  
LACAVE Mattea à POLISINI Ivana  
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
PERETTI Philippe à TIERI Paul  
POLIFRONI Bruno à LORENZI Thérèse  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis

**ABSENTS :**

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

**QUORUM : 21**

M. BATESTTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution par la CAO de l'accord cadre n°23006 DTIST – Entretien et maintenance des gazons synthétiques des stades de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la Communauté d'Agglomération de Bastia d'assurer l'entretien et la maintenance des gazons synthétiques des stades ;

Vu la consultation lancée le 4 août 2023 sous forme d'appel d'offre ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 13 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 novembre 2023 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (À l'unanimité)**

**Abstention : M. ZUCCARELLI. Mme SALGE**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois l'accord-cadre n°23006DTIST – Entretien et maintenance des gazons synthétiques des stades de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la SARL AREA EQUIPEMENT (sise à 20213 FOLELLI, SIRET n°81529492100011) pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT et un montant annuel maximum de 150 000 € HT, pour une période initiale de 12 mois renouvelable 3 fois pour la même durée et les mêmes montants ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'accord cadre à bons de commande n°23006DTIST et tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia chapitre 011 article 61521 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **06 DEC. 2023**  
et publication ou notification  
du **06 DEC. 2023**  
La Directrice de l'Administration Générale  
**Nora MOGHRAOUI**



**LE PRÉSIDENT**

**Louis POZZO DI BORGIO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)